AR Prefecture
024-282400027-20220929-357-AI
Reçu le 13/10/2022
Publié le 13/10/2022

À Marsac-sur-l'Isle
Le 29.09.2022

Arrêté

N°357 portant mise à jour de la liste d'aptitude au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à compter du 1er octobre 2022

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et notamment son article 8 ;
Vu l'Ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation ;
Vu le décret n° 2007-111 du 29 janvier 2007 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints d'animation territoriaux de 1ère classe ;
Vu son arrêté n° 158 en date du 06 juillet 2021 établissant la liste d'aptitude au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe ;
Considérant que l'inscription d'un lauréat est maintenue jusqu'à sa nomination en qualité de stagiaire et que Mme Amdouni, Mme Condom, M. Ducasse et Mme Durand-Mutel peuvent donc être radiés en raison de leur nomination depuis l'établissement de la précédente liste d'aptitude ;
Considérant que le report de 438 jours lié l'épidémie de covid-19 arrive à échéance en date du 30 septembre 2022 ;

Arrête

Article 1
La liste d'aptitude au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est établie selon le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2
Le présent arrêté porte mise à jour de l'arrêté n° 158 en date du 06 juillet 2021 établissant la liste d'aptitude au grade d'adjoint d'animation territorial principal de 2ème classe.

Article 3
Dans le cadre des mesures prises pour faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19 et pour limiter cette propagation, l'inscription sur la liste d'aptitude ainsi établie a été prolongée d'une durée de 438 jours au maximum, soit jusqu'au 30 septembre 2022 inclus. Cette disposition concerne les candidats valablement inscrits entre le 12 mars et le 23 juillet 2020 ou entre le 1er janvier et le 31 octobre 2021 et ne bénéficiant pas déjà d'une prolongation d'inscription.

AR Prefecture
024-282400027-20220929-357-AI
Reçu le 13/10/2022
Publié le 13/10/2022

cdg 24

Article 4

Après affichage dans les locaux et publication sur le site du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Dordogne, ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne ;
- Les Centres de Gestion partenaires.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,
le 29 septembre 2022
Le Président,

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA DORDOGNE

Laurent PEREA

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.
-transmis le 13/10/2022
-affiché le 13/10/2022

Nos imprimés sont produits par l'atelier imprimerie adhérent IMPRIM'VERT

AR Prefecture
024-282400027-20220929-257-AI
Reçu le 13/10/2022
Publié le 13/10/2022

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

NOM	PRENOM
NEAU née NEAU	Anaïs

Nombre de candidats : 1